



OUTILS ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CADRE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT DE LA CE

TRANSPARENCE ET ACCES DU PUBLIC A LA DOCUMENTATION

En résumé

Un environnement sain et l'utilisation durable des ressources naturelles sont essentiels pour le développement humain aujourd'hui et dans le futur. En effet, l'objectif 7 du Millénaire pour le développement vise à inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales dans le monde.

Le Consensus européen pour le développement de 2005 établissait clairement le lien entre développement durable et réduction de la pauvreté et mettait en exergue l'importance d'un meilleur « mainstreaming » environnemental dans toutes les politiques et tous les programmes européens en matière de développement. Les instruments en vue d'un meilleur « mainstreaming » environnemental incluent la production de profils environnementaux en vue d'alimenter les documents stratégiques nationaux et régionaux, l'utilisation d'études d'impact sur l'environnement (EIE) d'un projet avant sa mise en œuvre ainsi que l'utilisation d'évaluations environnementales stratégiques (EES) notamment avec les aides budgétaires et sectorielles.

La participation active de la société civile est essentielle en vue d'améliorer la qualité de la prise de décision dans ses impacts sur l'environnement ; aussi l'une des exigences européennes était que les délégations consultent la société civile sur la programmation des fonds européens et la mise en œuvre dans leur pays. Il est évident que pour faciliter un débat en profondeur, la société civile a besoin de l'information environnementale dont dispose la Commission.

Vers une nouvelle stratégie d'intégration environnementale

Au cours de l'année 2007, le WWF, FERN et BirdLife ont contacté des délégations européennes de la CE dans des pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique, d'Asie et d'Amérique latine par rapport à l'accès à l'information environnementale ; l'étude s'est concentrée sur les profils environnementaux par pays (PEP), les études d'impact sur l'environnement (EIE) et les évaluations environnementales stratégiques (EES).

En 2006, la Cour des comptes européenne a publié un rapport sur les aspects environnementaux de la coopération pour le développement de la Commission, qui a révélé des manquements quant à la production d'informations environnementales, un manque d'EIE et d'EES, ainsi que des imprécisions par rapport à la responsabilité de l'intégration environnementale au sein des délégations. Cette enquête, menée conjointement par FERN, WWF et BirdLife arrive donc à point nommé, juste après une évaluation de suivi officielle de la performance européenne, qui devait théoriquement encore être dans les esprits des fonctionnaires concernés.

Sur 63 délégations de la Commission européenne contactées, 44 ont fait référence à des profils déjà disponibles ou en passe de l'être – ce qui représente un grand progrès dans la reconnaissance de l'importance de cet outil – et la plupart des délégations ont déclaré que ces documents sont ou seraient rendus publics même si 24 seulement les ont réellement envoyés.

Les informations quant aux études d'impact sur l'environnement (EIE) étaient plus rares : seules 15 délégations ont indiqué qu'au moins une étude d'impact avait été réalisée et 4

délégations ont évoqué l'existence d'études environnementales en cours. Le statut public de ces documents relativement rares n'était pas clair non plus - 4 délégations affirmaient qu'ils étaient publiés sur des sites internet, certains étaient disponibles sur papier et, dans certains cas, nos demandes étaient renvoyées à un département gouvernemental dans le pays concerné.

Vu l'accent mis par la Commission sur l'utilisation de ces rapports et évaluations comme instruments essentiels en vue de contribuer à l'intégration de la dimension environnementale dans la programmation européenne, les résultats sont donc critiquables. Nos conclusions sont également négatives quant à la participation des acteurs de la société civile et par rapport à la disponibilité publique de ces informations. Réagissant à une question parlementaire en 2006, la Commission s'est engagée à rendre publique en 2007 un inventaire de toutes les études d'impact sur l'environnement mais cela ne s'est toujours pas concrétisé.

De plus, la Commission a entrepris, en partie en réponse au rapport de la Cour des comptes européenne, de revoir et réviser sa stratégie d'intégration environnementale de 2001. Etant donnée la dégradation continue de l'environnement, la perte des ressources naturelles et de biodiversité et les impacts réels et visibles du changement climatique, cette stratégie sera une contribution importante de l'UE à la réalisation de l'objectif 7 du millénaire pour le développement qui porte sur la durabilité environnementale.

Recommandations

- **La Commission doit clarifier la procédure relative à la documentation environnementale en vue de faciliter l'accès et la participation de la société civile à cette documentation.**
- **Les délégations de la CE doivent soutenir une culture d'ouverture et encourager la participation active de l'information, y compris l'information relative à l'environnement.**
- **Une base de données centralisant les documents disponibles doit être établie immédiatement afin de permettre à la société civile de participer activement au dialogue. Cette base de données doit être accessible au public via l'internet.**
- **Les délégations de la CE doivent s'assurer que ces documents soient publiés sur leurs sites internet nationaux et que ces sites soient mis à jour dès que de nouveaux documents sont disponibles.**
- **La Commission doit clarifier la procédure relative aux EIE et devrait également établir la transparence et la participation des bénéficiaires des EIE comme critères de base.**
- **Une personne chargée des questions environnementales devrait être nommée dans chaque délégation. Cette personne devrait avoir un rôle de premier plan en ce qui concerne l'utilisation d'outils environnementaux, l'accès à l'information et la vérification de la manière dont les questions environnementales ont été intégrées.**
- **Une formation sur l'intégration de l'environnement devrait être obligatoire pour tous les fonctionnaires des délégations et le personnel au siège de la Commission travaillant pour la coopération au développement.**
- **La révision par la Commission de sa stratégie d'intégration environnementale devrait déboucher sur un plan d'action fort, et mesurable, avec des responsabilités claires et un rôle envisagé pour la société civile et les parlementaires.**

Mars 2008

Pour tout complément d'information: Sally Nicholson, WWF, email : snicholson@wwfepo.org